Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502057-20251222-2025_80-DE

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Noyal Sous Bazouges

Noyal-sous-Bazouges
Mairie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/12/2025

Date de la convocation
17/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 23/12/2025

L'an 2025, le 22 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BOBON Christelle, MAGAUD PERNOT Roxanne, SAVINEL Fanny,
MM : EON Jean-Yves, MARIAU Noël, STAINES Christopher

Pouvoir : MARCHAL Gilles donne pouvoir à MALLET Bertrand
Excusé : THÉBAULT Fabrice
Absents : LAUNAY David (arrivé à 20h40) et VAUGEOIS Dominique

Secrétaire de séance : BOBON Christelle

2025/80 – Tarifs communaux 2026

Monsieur le Maire présente les tarifs communaux en vigueur et invite les élus à déterminer les tarifs qui seront applicables à compter du 1er janvier 2026.

		POUR RAPPEL : TARIFS 2025	TARIFS 2026
Prix photocopie	Photocopie noir et blanc	0.25 €	0.25 €
	Photocopie couleur	0.50 €	0.50 €
Copie document administratif	Photocopie noir et blanc A4	0.18 €	0.18 €
	Photocopie couleur	0.23 €	0.23 €
Location tables et chaises	Le mètre linéaire	1 € / détérioration 20 €	1 € / détérioration 20 €
Location chaises	Les 6 chaises	1 € / détérioration 20 €	1 € / détérioration 20 €
Location Tables et chaises	Associations communales	GRATUIT/ détérioration 20 €	GRATUIT/ détérioration 20 €
	Particuliers :	Week-end et jours fériés : 320 € + électricité 0.25 € /kwh + 30€ si non tri des déchets Vin d'honneur : 100 € + électricité 0.25 € /kwh + 30€ si non tri des déchets En semaine : 100 € + électricité 0.25 € /kwh + 30€ si non tri des déchets	Week-end et jours fériés : 320 € + électricité **0.30 € /kwh** + 30€ si non tri des déchets Vin d'honneur : 100 € + électricité **0.30 € /kwh** + 30€ si non tri des déchets En semaine : 100 € + électricité **0.30 € /kwh** + 30€ si non tri des déchets

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502057-20251222-2025_80-DE

SALLE POLYVALENTE Chèque de caution 500 €	**Particuliers :**	Décès location Hall : Gratuit 30€ si non tri des déchets Décès location hall + cuisine + salle : 70 € + 30€ si non tri des déchets	Décès location Hall : Gratuit 30€ si non tri des déchets Décès location hall + cuisine + salle : 70 € + 30€ si non tri des déchets
	Associations communales / non communales	Le Week-end : 50 € + électricité 0.25 € /kWh + 30€ si non tri des déchets Location hall pour réunion : Gratuit 30€ si non tri des déchets Location salle pour réunion : Gratuit 30€ si non tri des déchets	Le Week-end : 50 € + électricité **0.30 € /kWh** + 30€ si non tri des déchets Location hall pour réunion : Gratuit 30€ si non tri des déchets Location salle pour réunion : Gratuit 30€ si non tri des déchets
	Usage commercial	150 € + électricité 0.25 € /kWh + 30€ si non tri des déchets	150 € + électricité **0.30 € /kWh** + 30€ si non tri des déchets
Maison Pour Tous	**Salle de réunion 1er étage- Organismes extérieurs**	**50 € Gratuit pour les associations**	**50 € Gratuit pour les associations**
CHAPITEAU	**Associations communales**	**GRATUIT**	**GRATUIT**
CIMETIERE **Concession 2m²**	Trente ans Cinquante ans Caveau communal	120 euros 200 euros 50 € le premier mois entier puis 2€ par jour	120 euros 200 euros 50 € le premier mois entier puis 2€ par jour
Colombarium (1 case = 3 urnes)	Trente ans Cinquante ans	600 € la case 1 000 € la case	600 € la case 1 000 € la case
Dispersion des cendres	Plaque Jardin du souvenir	60 €	60 €
Véhicule communal	Particuliers et associations	0,15€ / km	0,15€ / km

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs communaux présentés ci-dessus, applicables à partir du 1er janvier 2026.

Secrétaire de séance :
Christelle BOBON

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET